Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Venezuela**

Genève, le 25 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Venezuela et la remercie pour sa présentation.

Malgré certaines améliorations, des défis majeurs persistent en ce qui concerne la tenue d’élections libres et transparentes, l’indépendance de la justice, l’espace de la société civile et la surpopulation carcérale.

La Suisse fait les trois recommandations suivantes au Venezuela :

1. **Renforcer l’indépendance des tribunaux en les dotant des ressources nécessaires et en réformant la pratique de libre nomination et révocation des juges et procureurs ;**
2. **Révoquer les règlements juridiques ou administratifs menaçant le fonctionnement des organisations de la société civile, tels que la décision administrative 002-2011, et s’abstenir d’en émettre de nouveaux ;**
3. **Réduire drastiquement le recours à la détention provisoire, mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires et ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.**

Je vous remercie.